

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison de travaux d'adduction d'eau potable au 05 route de la Londe, la circulation sera alternée avec une interdiction de stationnement à tout véhicule. Les travaux débuteront le lundi 09 septembre et sont prévus jusqu'au vendredi 20 septembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par la SARC

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La SARC
- Communauté de Communes
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 29 août 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

